

396849 - Le jugement du massage sur des organces artificiels au lieu de les laver dans les ablutions

question

Un accident m'a coûté ma paume et une partie du poignet droit de sorte qu'il ne me reste qu'une partie du poignet et le bras- Allah soit loué. Je porte une prothèse sur la partie intacte. Comment juger le massage sur la prothèse au cours des ablutions faites à domicile, étant donné la difficulté de la retirer pour l'réinstaller de nouveau une fois hors du domicile puisque cela m'obligerait à me déshabiller, ce que je trouve très difficile.

la réponse favorite

Premièrement, nous demandons à Allah le Très-haut de vous faire une bonne compensation.

Deuxièmement, si vous n'éprouvez pas une difficulté majeure à retirer la prothèse pour pouvoir laver le reste de la main, c'est cela que vous devez faire. Mais quand vous sentez une peine très aiguë ou craignez un mal, la prothèse s'assimile alors à un bandage. Et vous pouvez masser sur ce qui en couvre la main, quitte à laver la partie découverte.

Les ulémas de la Commission permanente pour la Consultance ont été interrogés en ces termes: « conformément au décret d'Allah, j'ai été victime d'un accident au cours duquel j'ai été amputé du poignet de la main gauche- Allah en soit loué! Une partie du poignet et le bras sont restés saufs. Mon problème, ô éminence, est qu'on m'a doté d'une main artificielle qui se substitue à la partie sectionnée et s'étend au haut du bras. La nature de mon métier de médecin m'oblige à rester près d'une dizaine d'heures hors de mon domicile et de faire les deux prières de l'après -midi à l'hôpital.

Quand je fais mes ablutions, j'éprouve une grande difficulté à retirer la main artificielle et les vêtements qui la cachent puisqu'elle est fixée à l'aide d'attaches placées sous les vêtements dans la partie droite du corps. Eclairiez-moi sur ceci: m'est-il permis ou pas de masser sur la main artificielle à la place de la partie restante et du bras intégrée dans la

prothèse, vu la intense difficulté de retirer celle-ci? Puisse Allah vous accorder une bonne récompense. »

Voici leur réponse: « quand il reste une partie quelconque de l'organe à laver obligatoirement, on doit la laver car il ne suffit pas de se contenter de masser sur l'organe artificiel, même en présence d'une prothèse qui couvre la main entièrement. Il faut bien l'enlever quand on veut faire ses petites ou grandes ablutions. Toutefois si cela entraîne une peine intense, il vous est permis de masser dessus à l'instar de ce qui se fait avec un bandage. Restez patient pour complaire à Allah. Puisse Allah atténuer votre malheur et amplifier votre rétribution.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Signé par :

Cheikh Baker Abou Zeyd, cheikh Salih al-Fawzan, cheikh Abdoul Aziz Aal Cheikh et cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz. Extrait des avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (4/86-87) Deuxième Recueil.

Voir à toutefins utiles la réponse donnée à la question n° [120850](#) et la question n° [97450](#) .

Allah le sait mieux.